

Dans une autre section de la même version préliminaire de cette étude, on examine de façon similaire le régime américain. Ces travaux portent sur 282 enquêtes menées de 1979 à 1989, lesquelles ont débouché sur une ordonnance antidumping ou ont été suspendues ou closes sans qu'une décision finale ne soit prise, ce qui tient probablement au fait qu'on a pris d'autres dispositions visant la protection du marché (p. ex., des engagements en matière de prix souscrits par des fournisseurs étrangers; ce qu'on est convenu d'appeler des limitations volontaires des exportations). Là encore, on se sert de cinq filtres, bien qu'on mette davantage l'accent sur les indices de concentration du marché et sur les données relatives aux coûts irrécupérables¹⁵. Néanmoins, le résultat final est très similaire à celui qu'on obtient par l'autre méthode.

Le premier test élimine toutes les affaires, sauf celles où l'industrie américaine est suffisamment concentrée pour procurer aux auteurs du dumping un pouvoir potentiel sur le marché si le dumping cause un préjudice. Seulement 86 affaires ont franchi cette première étape. Le deuxième filtre ajoute au précédent un test de concentration appliqué aux entreprises exportatrices faisant l'objet de l'enquête. On en arrive ainsi à un total de seulement 75 affaires dans lesquelles tant les exportations du pays mis en cause que la production nationale sont fortement concentrées. Le troisième filtre élimine les 13 enquêtes portant sur des exportateurs d'au moins cinq pays. Le quatrième filtre a pour effet d'écartier les cas où on observe que les importations sont en diminution, ou ne représentent pas une part de marché supérieure à 20 %, ou encore n'ont pas progressé d'au moins 15 % par rapport à la période précédant immédiatement la période de référence. Au terme de cette étape, il ne reste plus que 39 affaires. Le dernier filtre porte sur la question des obstacles à l'entrée sur le marché, qu'on évalue au moyen du calcul des coûts irrécupérables liés à la machinerie et à l'équipement. Dans les cas où une entrée ultérieure potentielle est relativement facile, la déprédation est peu probable. Ce n'est que dans 23 des affaires que les ratios des coûts irrécupérables se situent au-dessus de la valeur médiane du ratio coûts irrécupérables/total du chiffre d'affaires de l'ensemble des secteurs de la transformation aux États-Unis.

Dans d'autres chapitres de la même étude de l'OCDE, on se penche sur les pratiques du Canada et de l'Australie. Bien que le filtrage soit moins rigoureux que dans les cas des États-Unis et de la CE, l'analyse est sensiblement la même. Un examen des produits ayant fait l'objet d'enquêtes ouvertes par le Canada de 1980 à

¹⁵ Les indices de Herfindahl visent à mesurer le degré de concentration de la production nationale et parmi les exportateurs du produit contesté. On se sert du ratio de Kessides pour calculer les coûts irrécupérables liés à la machinerie et à l'équipement en guise d'instrument d'évaluation des obstacles à l'entrée sur le marché. Voir le document de l'OCDE, « Antidumping and Competition Policy: Census and Analysis of Antidumping Actions in the United States », DAFFE/CLP/WP1(92)3, pages 8-13.